

Compte Rendu du Conseil Municipal du 22 Mars 2016

L'an deux mil seize, le vingt-deux mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard ALLAN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de la convocation : 14 mars 2016

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Martine BERNARD, Véronique BOULARD, Pierre BRUGIEREGARDE, Flore CAQUANT, Monique CHANCEAUX, Valérie COQUAND, Ann HERTELEER (départ 21h15), Julien LORENTZ (arrivée 20h35), Bernard MARO, Isabelle MICHAUX, Frédérick PENET, Olivier PRACHE, Philippe WACK.

Absents excusés : Patrick BARTCZAK (procuration à Bernard MARO), Ann HERTELEER (procuration à Philippe WACK à partir de 21h15), Carine PETIT (procuration à Isabelle MICHAUX), Isabelle RUIN (procuration à Frédérick PENET), Colette SWIFT (procuration à Olivier PRACHE),

Secrétaire de séance : Olivier PRACHE

À 20h30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès-verbal du 1^{er} mars 2016.

Le vote du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2016 est reporté à la prochaine séance car il n'a pu être diffusé pour relecture aux élus.

II) Affaires Financières

Monsieur ALLAN commence par remercier chaleureusement les membres de la commission finances (Patrick BARTCZAK, Martine BERNARD, Valérie COQUAND et Julien LORENTZ) pour l'important travail qui a été fourni et le temps nécessaire qu'ils ont passé à travailler sur les budgets.

Madame BERNARD souligne que le travail de Solange BONNAIMÉ, DGS de la commune, a été également important et essentiel au travail de la commission ; ce que Monsieur le Maire confirme.

Monsieur le Maire quitte l'Assemblée, le temps que les Comptes Administratifs et de Gestion 2015 soient votés.

➤ **Compte Administratif et Compte de Gestion 2015 - Budget Communal (n°33/2016)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard MARO, 1^{er} Adjoint, délibère sur le compte administratif du Budget Communal de l'exercice 2015, dressé par Jean-Bernard ALLAN, Maire.

Le Compte administratif se présente ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	-57 875,79 €		5 019,20 €	-52 856,59 €
Fonctionnement	788 165,68 €	150 000,00 €	284 927,86 €	923 093,54 €
TOTAL	730 289,89 €	150 000,00 €	289 947,06 €	870 236,95 €

Le Conseil Municipal :

- ⇒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- ⇒ Constate les identités de valeurs avec les indications données par le Receveur Municipal au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ⇒ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ⇒ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2015 du Budget Communal.

Arrivée de Julien LORENTZ à 20h35.

➤ **Compte Administratif et Compte de Gestion 2015 - Budget Eau & Assainissement (n°34/2016)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard MARO, 1^{er} Adjoint, délibère sur le compte administratif du Budget Eau & Assainissement de l'exercice 2015, dressé par Jean-Bernard ALLAN, Maire.

Le Compte administratif se présente ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	72 197,80 €		402 604,97 €	474 802,77 €
Fonctionnement	114 161,52 €	11 000,00 €	135 353,43 €	238 514,95 €
TOTAL	186 359,32 €	11 000,00 €	537 958,40 €	713 317,72 €

Le Conseil Municipal :

- ⇒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- ⇒ Constate les identités de valeurs avec les indications données par le Receveur Municipal au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ⇒ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ⇒ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2015 du Budget Eau & Assainissement.

➤ **Compte Administratif et Compte de Gestion 2015 - Budget Régie des Remontées Mécaniques (n°35/2016)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard MARO, 1^{er} Adjoint, délibère sur le compte administratif du Budget de la Régie des Remontées Mécaniques de l'exercice 2015, dressé par Jean-Bernard ALLAN, Maire.

Le Compte administratif se présente ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	-87 341,64 €		-17 055,04 €	-104 396.68 €
Fonctionnement	19 537,63 €	19 537,63 €	141 128,14 €	141 128.14 €
TOTAL	-67 804,01 €	19 537,63 €	124 073.10 €	36 731.46 €

Le Conseil Municipal :

- ⇒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- ⇒ Constate les identités de valeurs avec les indications données par le Receveur Municipal au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ⇒ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ⇒ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2015 du Budget de la Régie des Remontées Mécaniques.

➤ **Affectation du résultat de clôture 2015 au Budget Communal 2016 (n°36/2016)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2015, présente un excédent de fonctionnement de 923 093,54 €, (soit 638 165,68 € d'excédent antérieur reporté et 284 927,86 € d'excédent de l'exercice) conformément au Compte Administratif voté par nous lors de cette même séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 270 000,00 € en recette au compte 1068 «Affectation en réserves» de la section d'investissement. La différence sera inscrite en recette au compte 002 « Excédent des exercices antérieurs reporté » de la section de fonctionnement.

➤ **Affectation du résultat de clôture 2015 au Budget Eau et Assainissement 2016 (n°37/2016)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2015, présente un excédent d'exploitation de 238 514,95 €, (soit 103 161,52€ d'excédent antérieur reporté et 135 353,43€ d'excédent de l'exercice) conformément au Compte Administratif voté par nous lors de cette même séance.

La section d'investissement étant également en excédent, Monsieur le Maire propose de ne rien affecter au compte 1068 «Affectation en réserves» de la section d'investissement, conformément aux propositions de la commission finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 0,00 € en recette au compte 1068 «Affectation en réserves» de la section d'investissement. L'intégralité du résultat de fonctionnement sera donc inscrite en recette au compte 002 « Excédent des exercices antérieurs reporté » de la section de fonctionnement.

➤ **Affectation du résultat de clôture 2015 au Budget Régie des Remontées Mécaniques 2016**

Compte tenu des demandes des élus du 10 mars dernier et des implications budgétaires qui en découlent, Monsieur le Maire propose de voter ce point de l'ordre du jour après avoir débattu sur certains points concernant le budget de la Régie ; ce que l'Assemblée accepte.

➤ **Vote des taux d'imposition (n°38/2016)**

Malgré la perte d'impôt des établissements depuis 2012 et de la baisse des dotations, le Maire propose pour 2016, de ne pas modifier les taux d'imposition.

Taxes	Taux 2015 Communaux	Taux 2016 Communaux
Habitation	13.36%	13.36%
Foncier bâti	29.46%	29.46%
Foncier non bâti	100.00%	100.00%

Les élus sont invités à s'exprimer individuellement sur cette proposition et valident cette proposition de maintien de taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 16 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, de voter le maintien des taux d'imposition pour l'année 2016, comme proposé ci-dessus.

➤ Budgets 2016

Monsieur le Maire rappelle le débat d'orientation budgétaire lors de la séance du 1^{er} mars ainsi que la réunion de travail du 10 mars dernier qui en a découlé. En l'absence de Patrick BARTCZAK, pilote de la commission finances, il présente les dernières versions des Budgets Primitifs 2016 suites aux deniers amendements issus de ses réunions et des derniers éléments portés à notre connaissance depuis. Il sollicite ponctuellement Solange BONNAIMÉ, Responsable des services communaux pour donner des compléments d'éclairage aux élus.

✓ **Budget de la Régie de l'eau et de l'assainissement.**

Le budget présente :

- une section de fonctionnement *qu'il est proposé de voter en excédent* de 183 900 € (issu de l'excédent de fonctionnement antérieur) **avec 377 200 € en dépenses et 561 100 € en recettes**
- une section d'investissement *qu'il est proposé de voter*
 - *soit à l'équilibre à 1 485 000 €,*
 - *soit en excédent* de 300 000 € (issu de l'emprunt souscrit en 2015) **avec 1 185 000 € en dépenses et 1 485 000 € en recettes (si le remboursement anticipé du prêt n'est fait que partiellement voir plus bas)**

Il est souligné que **l'équilibre 2016 de la section de fonctionnement n'est possible que par la consommation d'une part importante de l'excédent de fonctionnement des exercices antérieurs** soit 55k€.

Du fait de la reprise des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2018 par la Communauté de Communes, le Conseil Municipal a fait le choix l'an dernier, afin de ne pas augmenter le prix de l'eau jusqu'au prix prévu lors des prospectives de 2009, de consommer l'excédent de fonctionnement généré par l'augmentation du prix de l'eau engagée en 2009, non pas pour financer la construction de la station comme prévu initialement, mais pour financer le paiement de l'emprunt nécessaire à sa construction et son amortissement. Ceci sera possible tant qu'il y aura de l'excédent soit jusqu'en 2018 au plus.

Les modifications apportées depuis le DOB suite aux demandes d'amendements et informations reçues depuis sont les suivantes :

En fonctionnement :

RAS.

En Investissement :

- Report des travaux de construction de la station de relevage des Massards à 2017.
- Remboursement anticipé de 392k€, soit d'une partie de l'emprunt souscrit en 2015, du fait de ce report de projet de 300k€ et l'octroi de subventions complémentaires pour la station pour 92k€.

Solange BONNAIMÉ attire toutefois l'attention des élus sur le fait que *si le report du relevage n'est que d'une année, il faut envisager l'éventualité de ne pas rembourser les 300k€ correspondants*. En effet, le coût du remboursement est de 3% du montant remboursé soit 9 000€ (et il faudra reconsulter pour un nouvel emprunt dans des conditions non connues à ce jour). Or, si l'argent est conservé par la Régie de l'eau, il lui coûtera 3 990€ d'intérêts sur un an. Par conséquent, si c'est un report d'un an seulement de travaux, il n'est pas intéressant de rembourser l'emprunt par anticipation sur les 300k€ du relevage. Si potentiellement c'est un report plus éloigné, dans ce cas, il faut réaliser le remboursement. Il est demandé aux élus de se positionner sur ce point.

Suite à cette remarque les élus échangent sur les avantages et inconvénients de chaque solution, de même que sur un planning réaliste de mise en œuvre qui pourrait être envisagé.

Il est rappelé que la volonté de nombreux membres de l'Assemblée est que, du fait du choix d'avoir fait la station de 2500EH, le relevage doit être suffisamment engagé au 1^{er} janvier 2018 pour que la CCPG ne puisse pas revenir sur ce point. Si ce n'était pas le cas, on peut aisément imaginer que le projet entrera dans une liste importante d'autres projets dont la priorisation sera évidemment revue par la CCPG en fonction des urgences relatives au contexte qu'elle aura à gérer.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que l'assainissement reste une question prioritaire pour la commune ; l'équipe municipale s'étant engagée à régler cette question. Toutefois, le report à 2017 du projet de relevage des Massards a été proposé dans le but essentiel de libérer du temps aux services qui vont sans doute devoir absorber de grosses problématiques liées au SISCO dans les mois à venir ; l'indispensable refonte du mode de fonctionnement des services scolaires ayant été définie comme la priorité absolue de 2016.

Monsieur PENET insiste sur le fait que le transfert à la CCPG d'installations terminées serait une bonne chose sur le principe, mais qu'il ne voudrait pas qu'on transfère également de l'argent issu des subventions du relevage qui seront versées à la CCPG après les travaux.

Les élus s'interrogent sur la faisabilité calendaire d'un démarrage de travaux sur 2017 compte tenu de la charge de travail à laquelle doivent faire face les services.

À l'issue des débats, il ressort une volonté commune aux membres de l'Assemblée de tenter de suivre le planning suivant :

- Choix d'un maître d'œuvre (après appel d'offres) et lancement des études d'exécution sur le dernier trimestre 2016
- Appel d'offres des travaux courant mars pour début des travaux avril 2017.

Monsieur PENET souhaite que si ce planning est retenu, la solution du tracé du relevage via la zone réservée au PLU soit étudiée avec les propriétaires terriens concernés afin de voir si cela peut déboucher sur un accord, au lieu d'utiliser la solution présentant le plus grand linéaire sous la RD30.

Il est également souligné que si les travaux s'avéraient moins coûteux, ou que nous bénéficions d'octrois de subventions, le remboursement de la part de prêt non nécessaire serait alors effectué par anticipation dès que ces données seraient connues.

Départ de Madame Ann HERTELEER empêchée par des obligations professionnelles.

Monsieur le Maire demande un vote informel à l'Assemblée pour savoir qui souhaite que nous effectuions rapidement le remboursement anticipé des 300k€ liés au projet de relevage des Massards. Le Maire décomptant 3 voix pour et 15 voix contre le remboursement, il propose

donc de voter la section d'investissement en excédent de 300k€ et de valider ce planning de principe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition budgétaire 2016 faite par le Maire pour l'eau et l'assainissement et de valider le principe de planning concernant les travaux du relevage des Massards.

✓ **Budget de la Régie des Remontées Mécaniques.**

Le budget présente :

- une section de fonctionnement à l'équilibre à 808 400 €
- une section d'investissement à l'équilibre à 713 350 €

Il est souligné que **l'équilibre de la section de fonctionnement n'est possible que par l'apport d'une subvention communale de 90 700€ et l'utilisation de 30k€ d'excédent non affecté à l'investissement (voir plus loin).**

Les modifications apportées depuis le DOB suite aux demandes d'amendements et informations reçues depuis sont les suivantes :

En Investissement :

- Les reports en 2017 des travaux d'élargissement des pistes 10k€ et du traitement de la charpente de la gare basse 20k€ ont été pris en compte.

Solange BONNAIMÉ attire toutefois l'attention des élus sur le fait que les insectes présents dans la charpente de la gare basse présentent une réelle activité (sciure fraîche etc...) et donc un réel risque sur le patrimoine de la régie à moyen terme. Le constat avait été fait de manière incertaine lors de l'étude gare basse, mais une visite avec un professionnel sur site l'an dernier a réellement confirmé cette activité. Ces travaux n'étant pas prévus au BP2015 nous avons proposé de l'inscrire au BP2016.

Monsieur MARO expose que le Chef d'exploitation (titulaire actuellement en maladie) a indiqué que les diagnostics qu'il avait fait faire ne démontraient aucune urgence d'intervention.

Plusieurs élus s'interrogent sur la réalité des faits et la nécessité d'intervenir ou non.

Il est finalement acté de maintenir la suppression de cette ligne à l'investissement.

Par ailleurs, Solange BONNAIMÉ rappelle également que l'excédent de fonctionnement de clôture 2015, correspond à une part de l'indemnité de sinistre de la salle hors sac qui n'a pu être transférée en investissement sur l'exercice 2015 avec les outils comptables à notre disposition. C'est pour cela qu'il était proposé de transférer à l'investissement l'intégralité de cet excédent de fonctionnement soit 141k€, afin de financer le solde de la construction de la salle notamment grâce à l'outil d'affectation de résultat 2015 sur BP 2016. **Le fait de baisser le montant de l'affectation de résultat de 30k€ (pour pouvoir les garder en fonctionnement et ainsi baisser d'autant la subvention communale) revient à financer du fonctionnement avec l'indemnité de sinistre de la salle hors sacs.** Ce qui d'une part n'est pas très logique en soit, mais surtout ne sera pas pérenne. Donc cette solution ne fait que minimiser le problème sur 2016 qui reprendra son ampleur normale en 2017, voire avec effet retard amplifié si le résultat 2016 était déficitaire.

En fonctionnement :

- La demande de baisse de la subvention communale de 30k€ est conditionnée par la conservation de 30k€ sur l'excédent de fonctionnement de clôture 2015. (voire l'incidence expliquée au point précédent).

Monsieur LORENTZ confirme qu'il avait été dit qu'un message devait passer à la Régie en baissant de 140 à 120k€ (soit -15%) sa subvention dans la version initiale du budget, mais que cette version à 90k€ de subvention communale seulement est assez violente puisqu'on affiche une baisse de - 36% de l'aide apportée par la commune.

Il est d'autant plus inquiet de cette proposition que d'une part, la saison de ski a été mauvaise sur le début d'année et que la prévision de chiffre d'affaire à 80k€ sera très difficilement atteignable (à ce jour 56k€ en caisse et il ne reste qu'un enneigement précoce à Noël qui pourrait permettre de réaliser le prévisionnel). D'autre part, les travaux de la Grande Inspection du Funiculaire se déroulent mal depuis les opérations de remontage, car nous devons faire face à des problèmes mécaniques qui vont nous empêcher d'ouvrir à la date prévue du 26 mars. La date qui nous a été annoncée cette après-midi est le 16 avril soit après les vacances de Pâques. Ce retard d'ouverture va générer une perte conséquente du chiffre d'affaire pour le Funiculaire, ce qui n'arrangera donc rien au potentiel résultat 2016.

Monsieur PENET indique qu'il est important de marquer les esprits en montrant que vu les difficultés financières de la commune tout le monde doit faire un effort.

Le Maire propose alors de procéder au vote de l'affectation de résultat de la Régie et à celui du budget.

➤ **Affectation du résultat de clôture 2015 au Budget Régie des Remontées Mécaniques 2016 (n°39/2016)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2015, présente un excédent de fonctionnement de 141 396,68 €, (soit 0,00 € d'excédent antérieur reporté et 141 128,14 € d'excédent de l'exercice) conformément au Compte Administratif voté par nous lors de cette même séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 15 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, d'affecter la somme de **111 128,14 €** en recette au compte 1068 «Affectation en réserves» de la section d'investissement. La différence sera inscrite en recette au compte 002 « Excédent des exercices antérieurs reporté » de la section de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 15 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, d'accepter la proposition budgétaire 2016 du budget des Remontées Mécaniques faite par le Maire.

✓ **Budget de la Commune.**

Le budget présente :

- une section de fonctionnement à l'équilibre à 1 905 300 €
- une section d'investissement qu'il est proposé de voter en excédent de 199 420 € (issu du virement de l'excédent de fonctionnement) avec 579 480 € en dépenses et 779 900 € en recettes.

Il est souligné que **l'équilibre de la section de fonctionnement n'est possible que par la consommation d'une part importante de l'excédent de fonctionnement des exercices antérieurs** (soit 190k€ dans la version présentée le 1^{er} mars et 202k€ dans la version présentée aujourd'hui voir explications plus bas), ce qui d'une part compromet la capacité d'investissement de la commune à l'avenir, mais surtout, révèle que **la commune vit au-dessus de ses moyens** et que dès 2017 ayant épuisé toutes ses réserves (avec les dotations en baisse qui plus est), elle ne pourra plus subvenir à ses propres besoins. Par conséquent, de **très grosses réflexions de fond vont devoir être menées pour réduire de manière drastique les frais de fonctionnement** sur les 5 postes possibles, à savoir :

- **renégociations de plusieurs contrats** : Assurances, électricité (dont optimisation des régulations de chauffage - les relevés de températures ont commencé), téléphone notamment pouvant engendrer environ 5 à 10k€ d'économie/an.
- **la masse salariale qui représente 420k€** : la suppression de poste n'étant pas envisageable statutairement, il faudra dans un premier temps renoncer à remplacer les employés absents. Ce qui était déjà fait sur les courtes durées, mais il va falloir le faire également sur les absences de longue durée. Voire lors d'une demande de mutation à supprimer le poste vacant.
- **Les indemnités des élus qui représentent 65k€** : lors de la réunion du 10 mars, il a été évoqué que ce poste étant un poste relativement important sur l'ensemble du budget, il pourrait être envisagé de le diminuer. À voir comment (maintien du nombre de postes d'Adjoints et de Conseiller Délégué mais baisse des indemnités individuelles ou baisse du nombre de postes en maintenant les indemnités existantes) et dans quelle mesure.
- **SISCO** initialement prévu 250k€ (avec 40k€ de mesure d'urgence prévue par la commission finances vu le contexte sous-jacent) qui vu le prévisionnel 2016 passe à **367k€**. Les orientations politiques de gestion de la RH (+46% entre 2013 et 2016) et de la comptabilité des 2 dernières années, qui ont été menées sans analyse des impacts à moyen et long terme sur les finances du SISCO, nous amènent à découvrir une situation encore plus critique que ce que l'on envisageait déjà. **Les axes d'actions à envisager** : restructuration complète du SISCO après audit sur la masse salariale, baisse des coûts de production des repas, augmentation des tarifs appliqués aux familles, suppression de services.

Une majorité d'élus ne comprend pas comment un tel écart de participation est possible.

Monsieur LORENTZ souligne qu'on augmente la participation au SISCO de 47% alors qu'on baisse celle de la Régie de 36%.

Solange BONNAIMÉ rappelle alors que, comme elle l'avait indiqué courant 2014, la consommation de l'excédent reporté du SISCO afin de ne pas appeler la participation prévue initialement en 2014 a masqué l'effet induit par les orientations politiques prises par le SISCO. En 2015, les premiers effets se sont fait sentir lorsque le SISCO a été incapable d'équilibrer son budget avec des montants de participations identiques à 2013, ce qui s'est confirmé avec l'appel en 2015 de 286k€ au lieu de 250k€ initialement prévus au BP communal.

2016 est donc le résultat de ces 2 dernières années et des engagements pris par le SISCO. Ce qui est certain, c'est que 2016 doit être une année de transition amenant à des décisions qui seront sans doute douloureuses (augmentation significative de tarifs, voire suppression de services comme les TAP...) mais inévitables et ce dès la rentrée de septembre. L'audit de la masse salariale (qui n'a pu être fait à ce jour faute de réception des éléments demandés) devra sans doute aboutir notamment au non renouvellement des contrats CDD du

personnel se terminant en juin par exemple et à une restructuration profonde des services. **Le SISCO vit clairement au-dessus de ses moyens et il faut réduire drastiquement la voilure.**

Madame BOULARD indique que St Hilaire a donc sa part de responsabilité dans cet état de fait car les décisions ont été adoptées par l'ensemble des élus délégués au SISCO. Par ailleurs, elle s'étonne que la préparation du budget 2015 n'ait pas permis d'anticiper cela. Madame CAQUANT lui explique alors qu'il avait été demandé que la DGS de St Hilaire puisse avoir un œil sur le BP 2015 mais que cela avait été refusé par les délégués de St Bernard. De plus, les extractions comptables fournies aux élus se sont avérées erronées.

Madame BOULARD ajoute que si le SISCO n'a pas d'obligation légale à animer les TAP, le tissu associatif local et les modes de gardes existants sur le plateau est largement suffisant pour assurer la gestion des enfants à la sortie de l'école. Pour elle, il est anormal que les communes doivent assumer le poids des TAP d'un point de vue financier et logistique (car l'organisation des TAP est chronophage).

- **Subvention à la Régie des Remontés Mécanique 90k€** (au lieu de 120k€ initialement prévu et 140k€ inscrits au BP2015): Le déséquilibre structurel de la station de ski pénalise fortement la Régie et donc la commune car cela engendre régulièrement la nécessité de verser une subvention communale pour équilibrer les comptes de la Régie. Même si sur les 2 derniers exercices la situation était plus « équilibrée », essentiellement grâce à des chiffres d'affaires exceptionnels, aussi bien à la station de ski car la neige était au rendez-vous et au Funiculaire, on sait que cette « stabilisation théorique » est très fragile. Dès que l'enneigement est un peu moins bon, le déficit de la station se creuse (ce sera le cas en 2016) et c'est le Funiculaire qui, quand il le peut, comble ce déficit, et quand ce n'est pas possible, c'est la commune. Une réflexion poussée doit être menée sur la Régie dans sa globalité. En effet, même si un travail de fond est mis en œuvre pour réduire les coûts de fonctionnement de la station, on sait que le déficit structurel sera toujours là, surtout avec les aléas climatiques que nous subissons.

Se présentent donc 2 alternatives pour les élus (voire en y associant la population) dans leurs choix politiques :

- Le Funiculaire continue à éponger les déficits de la station (en admettant que les restructurations de la station permettent de faire suffisamment baisser ou stabiliser son déficit pour que le seul excédent du Funiculaire le comble sans que la commune n'ait à subventionner la Régie) mais cela a un double impact en cascade pour la Régie :
 - Réduction à néant de la capacité d'investissement du Funiculaire : donc *difficulté à entretenir et faire évoluer le patrimoine et abandon du projet de gare basse* qui, dans ce cas, ne pourra pas être financé.
 - Donc perte d'attractivité du Funiculaire à moyen terme avec baisse du CA induit et donc moins d'excédent généré. Par effet boomerang cela rendra encore plus difficile le comblement du déficit de la station.
- Le Funiculaire continue à se développer pour maintenir son attractivité et son chiffre d'affaires, mais la commune arrête tout de même de subventionner la Régie car elle n'en a plus actuellement les moyens. Dans ce cas impossible de combler le déficit de la station. Il faudra engager une réflexion sur une éventuelle diversification des activités de la station (sur l'été par ex) mais avec quels fonds d'investissement ? et si

ces réflexions n'aboutissent pas ou ne produisent pas les effets escomptés à court terme, envisager l'éventualité de sa fermeture ?

Monsieur MARO souligne qu'une autre solution serait de transférer la station à la CCPG comme d'autres communes sont en train de le faire (dont St Bernard par exemple).

Le Maire ajoute alors que cette solution ne serait pas sans conséquences car la CCPG ne reprendra pas ces équipements sans compensation et condition. De plus, vu la situation actuelle, ce transfert induirait sans doute à court terme une décision de fermeture par la CCPG. Il estime qu'il y a d'autres solutions à explorer avant d'en arriver à celle-ci.

Suite à une question de Madame BOULARD, le Maire rappelle que le projet de gare basse du Funiculaire représente un enjeu non seulement pour le devenir du Funiculaire (attractivité économique) mais également au niveau politique touristique dans le Grésivaudan et le Département. En effet, c'est un site emblématique de l'Isère.

Les autres postes du budget sont difficilement compressibles.

Les solutions évoquées lors du DOB comme la vente de patrimoine engendreront certes un apport financier, mais 1 seule et unique fois bien entendu. Cet apport de capital consommé, si ce n'est pas pour financer de l'investissement mais du fonctionnement courant, avec quoi le financerons-nous les années suivantes ?

D'autant, que certains patrimoines (certains immeubles de location) représentent une recette annuelle (variable certes mais existante) pour la commune.

Les modifications apportées depuis le DOB suite aux demandes d'amendements et informations reçues depuis sont les suivantes :

En fonctionnement :

- Les bases d'imposition ont été notifiées en forte hausse, (à priori du fait de fin d'exonération mais en attente de confirmation détaillée par les services fiscaux.), ce qui permet à taux constant d'inscrire 505 700€ (au lieu des 484 000 initialement prévus avec une hausse des bases de seulement 1%)
- La participation SISCO a été augmentée de 290k€ (250k€+40k€) à 367k€
- La diminution de la subvention de la Régie de 30k€ demandé lors de la réunion du 10 mars soit 90 700€ au lieu de 120 700€ initialement prévus.
- La diminution de 2 600€ du compte 60622 carburant a été prise en compte.
- La diminution de 15k€ du compte 61523 entretien de voies et réseaux semble difficile. En effet, dans les 32k€ proposés au budget, il y a les dépenses incompressibles suivantes :
 - 3k€ entretien éclairage 2015
 - 3k€ entretien éclairage 2016
 - 7k€ travaux et PATA 2015
 - 2k€ déneigement Solid'Action

Ce qui laissait 17k€ pour l'entretien de la voirie 2016 (marquage environ 2 à 3k€ PATA et réparations 10k€ qui seront nécessaires et 4k€ en cas de problème sur une voirie où il faudrait faire une réparation).

Si on enlevait 15k€ cela reviendrait à dire qu'il ne reste que 2k€ pour faire le marquage au sol, le PATA et les réparations 2016, donc que nous n'entretiendrions pas du tout la voirie en 2016 puisqu'il faut au moins 13k€.

Le poste a donc été réduit des 4k€ de « marge » pour réduire au strict minimum.

- La diminution de 10 900€ du compte 615221 entretien de bâtiments semble également difficile. En effet, dans les 19 100€ proposés au budget, il y a les dépenses incompressibles de réparations de bâtiments déjà identifiées pour un

montant de 7 700 €. Ce qui veut dire que si on retire 10 900€ sur ce compte, il ne restera que 500€ pour toutes les réparations qui surviendront dans l'année. Donc quasiment impossible d'appeler un plombier, un menuisier, un électricien même si nous avons un problème sur un bâtiment, une salle de réunion etc... que les collègues des ST ne pourraient pas résoudre seuls.

Le poste a donc été réduit des 5 900 € pour prendre partiellement en compte la demande mais garder 5 000 € pour entretenir correctement les bâtiments si besoin.

- La suppression des 300€ pour la publicité liée au projet de centrale voltaïque villageoise, mais en investissement inscription de l'achat d'actions pour le même montant.

En Investissement :

- Les projets supprimés lors de la réunion du 10 mars ont été inscrits sur 2017, sauf les 2 500 € de cuve de récupération d'eau pour les garages des ST qui ont été oubliés car en lien direct avec la pose des gouttières qui a été validée par les élus. Ces reports de projets ont été faits car les élus ont conscience que la commune n'aura pas le temps et les moyens humains de tout réaliser cette année. De même, cela pourra également soulager les services pour qu'ils puissent se consacrer aux questions de fond qui nous occupent en ce moment.
- La demande de Monsieur PRACHE du 10 mars d'ajouter 4 000€ pour la création de la piste pour l'exploitation de la parcelle 1 n'a pas été retenue. Ce dernier souligne que cela ne compromet pas la coupe de bois, ni n'impute de manière importante son revenu pour la commune. Il ajoute que quoi qu'il en soit la réalisation des travaux de piste n'aurait sans doute pas été compatible avec le calendrier de réalisation de la coupe de bois. Il semble par ailleurs que les élus de St Bernard qui étaient prêts à avancer leur projet de piste pour rendre service à St Hilaire, sans que cela soit nécessaire pour eux (projet prévu à 4 ans), aient demandé finalement un positionnement écrit de la commune de St Hilaire. Monsieur PRACHE et Monsieur le Maire se chargent de leur répondre que n'étant pas une nécessité pour nous, nous n'inscrivons pas cette dépense.
- C'est le virement du fonctionnement vers l'investissement par les comptes 023 et 021 qui mettent la section d'investissement en excédent. Il est rappelé que ces comptes ne font pas l'objet de réalisation en fin d'année. Cela implique que l'argent excédentaire « reviendra naturellement » en fonctionnement lors de la clôture de l'exercice et qu'il n'est donc pas affecté de manière définitive en investissement.

L'ensemble des élus s'accorde sur le choix du vote de la section d'investissement en excédent.

Il est souligné par les membres de la commission finances qu'il n'est pas facile de construire un budget quand les informations et données arrivent au compte-goutte ou changent constamment. La méthodologie doit être revue et comme cela avait déjà été demandé l'an dernier, anticiper les travaux préparatoires budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 13 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, d'accepter la proposition budgétaire 2016 du budget communal faite par le Maire.

➤ **Tarifs de l'eau et l'assainissement au 1^{er} juillet 2016 (n°40/2016)**

Monsieur le Maire propose de ne pas revaloriser les tarifs de l'eau et de l'assainissement comme suit :

	Tarifs au 01/07/2015 HT	Propositions au 01/07/2016 HT
Primes fixes		
Calibre 15mm - débit maximum annuel 250m ³	46,00 €	46,00 €
Calibre 20mm - débit maximum annuel 500m ³	89,00 €	89,00 €
Calibre 25mm - débit maximum annuel 1000m ³	258,00 €	258,00 €
Calibre 30mm - débit maximum annuel 2000m ³	432,00 €	432,00 €
Calibre 40mm - débit maximum annuel 3000m ³	676,00 €	676,00 €
Calibre 50mm et plus - débit maximum annuel 5000m ³	921,00 €	921,00 €
Calibre 15 à 30mm – Compteur général sur immeuble collectif ou lotissement comportant également des compteurs individuels (pouvant desservir des parties communes entre le réseau public et les compteurs individuels)	43,00 €	43,00 €
Calibre >30 mm à 100mm – Compteur général sur immeuble collectif ou lotissement comportant également des compteurs individuels (pouvant desservir des parties communes entre le réseau public et les compteurs individuels)	85,00 €	85,00 €
Redevances Eaux et Assainissement		
m³ d'eau (TVA 5,5%)	2,2500 €	2,2500 €
m³ redevance assainissement (TVA 10%)	2,7000 €	2,7000 €
Redevances Agence de l'Eau (à titre informatif)		
m³ redevance prélèvement Agence de l'Eau (TVA 5,5 %)	0,0466 €	0,0466 €
m³ redevance pour amélioration des réseaux de collecte Agence de l'Eau (TVA 10%)	0,1500 €	0,1600 €
m³ redevance pollution Agence de l'Eau (TVA 5,5%)	0,2900 €	0,2900 €
Intervention des Services Techniques de la régie de l'eau et de l'assainissement		
Forfait changement de compteur (comprenant temps de travail hors prix du compteur refacturé au coût réel) suite au gel ou autre dégradation du fait de l'abonné.	64,00 €	64,00 €
Frais de fermeture de branchement	28,00 €	28,00 €
Frais de réouverture de branchement	28,00 €	28,00 €
Taux horaire d'intervention	28,00 €	28,00 €

Pour les nouvelles constructions Participation de raccordement	Tarifs au 01/07/2015	Propositions au 01/07/2016 HT
Au réseau d'eau	Par m² de surface de plancher	Par m² de surface de plancher
Maison individuelle contenant 1 logement	sur devis (au coût réel des travaux+ frais de gestion de 300,00€)	sur devis (au coût réel des travaux+ frais de gestion de 300,00€)
Maison individuelle contenant 2 logements		
Immeuble collectif (à partir de 3 logements dans le même bâtiment)		
Bâtiment autre que destiné à l'habitation		
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	Par m² de surface de plancher	Par m² de surface de plancher
Maison individuelle contenant 1 logement	19,00 €	19,00 €
Maison individuelle contenant 2 logements	17,40 €	17,40 €
Immeuble collectif (à partir de 3 logements dans le même bâtiment)	15,40 €	15,40 €
Bâtiments autres que destiné à l'habitation	18,90 €	18,90 €

NB : Participation au raccordement

- Il est à noter que l'extension d'un bâtiment existant déjà raccordé n'engendre pas le paiement des participations si cette extension est elle-même raccordée sur la partie privée du branchement existant du bâtiment.
- Monsieur le Maire rappelle que l'instauration d'une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif se justifie conformément à l'article 30-II de la loi n° 2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012 et à l'article L1331-7 du code de la santé publique "Les propriétaires des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ces immeubles doivent être raccordés peuvent être astreints par la commune, pour tenir compte de l'économie par eux réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire, à verser une participation s'élevant au maximum à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une telle installation.". Cette participation est définie par ces textes comme étant à la charge des bénéficiaires d'autorisation d'urbanisme.

Le recouvrement de la participation, dont le fait générateur est constitué par l'autorisation d'urbanisme sera exigible à compter du raccordement de la construction ou de l'aménagement au réseau public et de l'émission du titre de recette correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de fixer les tarifs de l'eau et de l'assainissement conformément aux propositions présentées ci-dessus (y compris les dates de mise en application).

III) Travaux

➤ Point sur les travaux en cours

✓ *Station d'épuration Pré Lacour*

Le branchement électrique définitif a été réalisé hier. Il est à noter que la consultation des fournisseurs d'électricité nous a amené à choisir la société Hydroption qui présentait la meilleure offre tarifaire et qui plus est, est un fournisseur d'électricité issue à 100% de ressources renouvelables (principalement hydraulique et éolien).

Monsieur PRACHE demande si d'autres sites communaux pourraient changer de fournisseur. La GDS répond qu'après 1 ou 2 mois de fonctionnement si tout continue à bien se passer, il a déjà été envisagé que les contrats que nous avons à renégocier (voir DOB) puissent l'être auprès de tels fournisseurs, à condition que les offres tarifaires soient intéressantes bien entendu.

La mise en eau de la station est prévue demain mercredi 23 mars.

L'accès à la station est désormais réglementé et soumis à l'obtention d'un permis.

Les opérations de démolition suivront.

Pour l'instant le planning est tenu.

IV) Personnel

➤ Droit à la formation des élus (n°41/2016)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°30/2015 du 19 mars 2015, déterminant les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre pour 2015, soit 1 000€.

Il expose qu'une seule élue a suivi une formation en 2015 :

- Madame Colette SWIFT sur l'accessibilité (bâti et espaces publics).

Il rappelle que sont pris en charge par la collectivité, les frais d'enseignement (si organisme agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation et dans la limite de 18 jours par mandat au profit de chaque élu.

Pour 2015, les frais de formation ont représenté un coût de 360€.

Le tableau des actions suivies et financées par la collectivité a été annexé au compte administratif 2015.

Il rappelle que 1 000€ ont été inscrits au BP 2016 pour la formation des élus.

Le Maire souligne que compte tenu du contexte budgétaire, il invite les élus à ne pas consommer ce crédit.

Madame BOULARD et Monsieur BRUGIEREGARDE estiment que cela est un minimum nécessaire pour les élus pour mieux comprendre et maîtriser des thématiques ou des outils d'aides à la décision présentés par les techniciens de la commune.

Il est convenu que les élus intéressés présenteront leur demande et qu'en fonction de l'intérêt pour la collectivité, la demande pourra être étudiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 17 voix pour et 1 abstention que le montant inscrit au BP est suffisant pour l'année 2016 et que les formations seront accordées en fonction de l'adéquation de la demande présentée et des fonctions de l'élu, conformément aux éléments précisés ci-dessus, dans la limite des crédits du BP 2016.

➤ **Indemnités du Receveur Municipal – Madame Eliette LE COZ (n°42/2016)**

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé de revoir annuellement l'éventuelle indemnité accordée au Receveur Municipal. Cette indemnité est calculée proportionnellement au montant total des budgets, afin de le gratifier pour l'aide et le conseil qu'il apporte à la collectivité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982, du décret 82-979 du 19 novembre 1982 et de l'arrêté du 16 décembre 1983 permettant d'instaurer cette indemnité. Il y est précisé que cette indemnité est accordée pour des missions facultatives que le Trésorier n'est pas dans l'obligation de tenir de par son profil de poste, et qui ne sont donc pas « compensées » par le salaire que lui verse le ministère.

Il rappelle également qu'il a rencontré Madame Eliette LE COZ, arrivée à son poste le 1^{er} septembre 2014. Il estime que c'est une personne sur qui l'on pourra compter et il pense qu'il serait bon de remercier le Receveur de son implication et de son investissement au quotidien pour la collectivité.

Il ajoute enfin, que Monsieur ORSET, son prédécesseur, s'était vu attribuer un taux d'indemnité de 70%, ce qui représentait environ 376€ par an.

Il rappelle que par délibération n°32/2015 le Conseil Municipal a décidé d'attribuer 20% d'indemnité à Madame LE COZ pour les années 2014 et 2015.

Compte tenu de l'aide apportée par la Trésorière mais étant donné le contexte de baisse des dotations attribuées à la commune, Monsieur le Maire propose alors de maintenir un taux de 20% à Mme Eliette LE COZ, pour 2016, pour son soutien au service administratif, taux qu'il propose de réviser annuellement en Conseil Municipal.

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 23 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 et celui du 12 juillet 1990 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 14 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

- ✓ de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- ✓ de lui accorder le versement de l'indemnité d'aide à la préparation du budget, qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, et jusqu'au 31 décembre 2016, l'indemnité de conseil est fixée à 20% du montant maximum annuel calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Eliette LE COZ, Receveur Municipal.

V) Administration Générale

➤ Liste des membres de la Commission Finances

Monsieur le Maire rappelle que la nomination des membres des commissions internes au Conseil Municipal a eu lieu lors de la séance du 7 avril 2014.

Il rappelle que la commission Finances est actuellement constituée de 4 membres du Conseil Municipal (3 nommés lors de la séance du 7 avril 2014 et 1 lors de la séance du 3 juillet 2014) en plus de lui-même :

- Patrick BARTCZAK – Vice-Président
- Valérie COQUAND
- Julien LORENTZ
- Martine BERNARD

Il expose qu'il a reçu, en date du vendredi 11 mars dernier, un mail de Monsieur Patrick BARTCZAK, par lequel celui-ci lui exprime le souhait de démissionner de la commission Finances suite aux problèmes d'organisation et d'articulation du travail la commission avec celui de l'Assemblée.

Monsieur le Maire estime qu'il serait nécessaire que la commission puisse être complétée par des représentants des thématiques comme les travaux et les affaires scolaires ; la régie étant déjà représentée. Cela permettrait d'avoir une représentativité plus large des thématiques principales impactant le budget.

Il interroge également les autres membres de la commission pour s'assurer qu'ils souhaitent continuer leur travail en son sein.

Monsieur LORENTZ et Madame COQUAND confirment. Madame BERNARD quant à elle indique que pour l'instant elle souhaite rester membre mais qu'elle se laisse la possibilité à court ou moyen terme de la quitter si le fonctionnement actuel n'évolue pas. Elle souligne qu'elle partage totalement la position de Monsieur BARTCZAK quant à la nécessité de revoir la méthode et l'organisation de travail de la commission et du Conseil Municipal.

Madame CAQUANT et Monsieur PENET représentant respectivement les affaires scolaires et les travaux se disent prêts et favorables à leur intégration à cette commission.

Madame MICHAUX estime que cette question devrait être abordée en présence de Monsieur BARTCZAK. Or celui-ci étant absent ce soir pour raison professionnelle, elle préférerait que cette question soit reportée. Des élus indiquent alors que la présence de Monsieur BARTCZAK ne changera rien au questionnement, d'autant que cela ne le fera sans doute pas changer d'avis.

Madame BOULARD demande si, avant de décider de l'élargissement du nombre de membres de cette commission, il ne serait pas nécessaire de commencer par travailler justement à cette organisation et coordination entre le Conseil et la commission, afin de faire émerger cette nouvelle méthodologie dont découlera peut-être un nombre de participants différents.

Monsieur le Maire décide finalement d'ajourner la question et de l'inscrire à une prochaine séance.

VI) Questions diverses

➤ **Communauté de Communes du Pays Grésivaudan (CCPG)**

✓ *Gymnase*

Mardi 29 mars une réunion se déroulera en Mairie en présence de la CCPG et des services de l'État pour envisager le stockage et la réutilisation des déblais du chantier du gymnase dans le cadre des travaux de démolition des établissements.

➤ **CCAS**

Repas intercommunal des anciens le Mercredi 18 Mai à la Renardière.

➤ **Chemin des Huguenots**

Monsieur MARO présente le projet d'une association protestante qui souhaite créer son propre chemin de pèlerinage (cf. celui de St Jacques de Compostelle).

Leur tracé part de la Drôme pour rejoindre l'Allemagne en passant par le Plateau des Petites Roches, avec une halte sur St Pancrasse mais pas sur St Hilaire.

Il semble que ce genre « d'itinéraire » booste les activités d'hébergement et d'hôtellerie en général des communes traversées.

Leur assemblée générale (AG) est organisée à St Bernard le 20 mai prochain.

Monsieur BRUGIERDARDE confirme que ces modes de tourisme itinérants apportent des retombées positives et que la question a été évoquée en Conseil d'Établissement de l'Office du Tourisme (OT). Il pense qu'un représentant de l'OT pourra se rendre disponible pour assister à leur AG et prendre plus d'information sur ce projet.

➤ **Bureau de Poste**

Le projet de rassemblement de la MSP et de la Poste avance.

La poste a prévu 20k€ pour le réaménagement du local pour permettre l'accueil de la MSP.

Nous devons leur faire connaître nos vœux de jours et d'horaires d'ouverture (sachant que le total d'heures hebdomadaire restera identique).

Le souhait serait bien entendu de voir l'ouverture du samedi matin rétablie. Toutefois, cela sera difficilement possible pour les services postaux du fait de contraintes de personnels. Une solution intermédiaire visant à ouvrir 1 samedi sur 2 et 1 lundi matin sur 2 (en décalage avec le samedi) pourrait par contre être envisagée.

Le Maire précise que cette solution intermédiaire ne satisfait pas le collectif du plateau.

Nous n'aurons malheureusement pas beaucoup de latitude de négociation. L'ensemble des élus se satisfait de cette solution intermédiaire qui sera utile aux habitants et aux commerçants.

➤ **Réunion d'information sur les communes nouvelles – Association des Maires de l'Isère**

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu en date du 9 mars dernier, une invitation à une réunion d'information sur les communes nouvelles.

Le département de l'Isère compte ainsi, au 1^{er} janvier 2016, six communes nouvelles.

Cette réunion est organisée le jeudi 7 avril 2016, de 13h30 à 17h30, à Eclose-Badinières (Salle polyvalente) pour renseigner les élus sur les éléments fondateurs d'une commune nouvelle, sur son mode de fonctionnement et les incidences financières et fiscales, en présence de Monsieur le Sous-Préfet de la Tour du Pin en début de séance, et du Directeur de la Direction des Relations avec les Collectivités (DRC).

Monsieur le Maire expose que si des élus sont intéressés par cette réunion, ils peuvent s'inscrire.

Monsieur PRACHE indique qu'il est prêt à y aller si des représentants des 2 communes voisines sont également partants. Il les contactera pour s'organiser.

➤ **Tunnel de St Pancrasse**

La réunion de lundi a présenté le principe des travaux et du planning de réalisation.

Les travaux doivent débuter mi-avril avec des périodes d'alternat avec coupure en journée et de nuit mais réouverture matin et soir sur les créneaux standard de départ et retour du travail. Sauf problème lors des travaux, il ne devrait pas y avoir de coupure complète.

Le planning définitif des travaux est en cours d'élaboration et sera prochainement transmis aux communes. Il sera alors envoyé par news letters aux habitants et paraîtra dans le MSP Mag.

➤ **Pose des compteurs Linky par ERDF**

La question des compteurs Linky qui fond polémique est soulevée par Monsieur PRACHE. Des informations plus précises sont en cours de recherche.

➤ **Collectif « Un toit sur un plateau »**

Le collectif fait savoir qu'il poursuit son travail pour accueillir des réfugiés et sollicitera éventuellement la commune, non pour du soutien financier mais logistique.

*Les prochaines séances du Conseil Municipal sont fixées
aux Mardi 26 Avril et 7 Juin 2016 à 20h30.*

La séance est levée à 23h30.

Liste d'émargement

Membres du Conseil Municipal	Émargement
Monsieur Jean-Bernard ALLAN	
Monsieur Patrick BARTCZAK	
Madame Martine BERNARD	
Madame Véronique BOULARD	
Monsieur Pierre BRUGIEREGARDE	
Madame Flore CAQUANT	
Madame Monique CHANCEAUX	
Madame Valérie COQUAND	
Madame Ann HERTELEER	
Monsieur Julien LORENTZ	
Monsieur Bernard MARO	
Madame Isabelle MICHAUX	
Monsieur Frédéric PENET	
Madame Carine PETIT	
Monsieur Olivier PRACHE	
Monsieur Romain RAIBON-PERNOUD	
Madame Isabelle RUIN	
Madame Colette SWIFT	
Monsieur Philippe WACK	